

Messieurs *De Salaberry, Young, Moore, Mure, Monro, Roy Portelance, Richardson et Caldwell.*

Contre

Messieurs *Berthelot, Proulx, Lussier, Fortin, Poulin, Ferreol Roy, Caron, Martineau, Turgeon, Bourdages, Planté, Bedard, Weilbrenner, Le Gendre, Taschereau, et Alexandre Roy.*

Majorité de huit contre l'entrée telle qu'ordonnée par Mr. l'Orateur.

Mr. *Berthelot* a proposé, secondé par Mr. *Alexandre Roy*, d'ordonner que *Thomas Cary*, Editeur du papier-nouvelle, intitulé, "*Tbe Quebec Mercury*," pour avoir entrepris de donner, dans son papier d'hier, un détail des procédés de cette Chambre, soit mis sous la garde du Sergent d'Armes qui assiste à cette Chambre.

Mr. *Young* a proposé en amendement à la motion, secondé par Mr. *Richardson*,

Que tous les mots d'icelle, après le mot "*proposé*," soient retranchés, et les suivants substitués à leur place "*de résoudre que Thomas Cary n'a violé aucune règle ou privilège de cette Chambre, ni de la constitution.*"

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ont été pris comme suit:

Pour

Messieurs *Roy Portelance, Mure, Richardson, Young, Moore et Monro.*

Contre

Messieurs *Proulx, Lussier, Fortin, Poulin, Turgeon, Taschereau Bourdages,*  
L